

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**CDPEA - Association Construction Durable et Performance Energétique en
Aquitaine - Mise en place d'une Plateforme Pédagogique de Démonstration -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine (CDPEA) fondée en avril 2006 par la CCIB et les professionnels de la construction (Capeb, Chambre des Métiers de la Gironde, Fédération Française du Bâtiment, ordre des architectes) a pour objet l'information et la veille technologique, juridique et réglementaire dans le domaine de la performance énergétique, le partage d'expériences (Forum Internet, visites de sites démonstrateurs, conférences et groupes de travail), l'accompagnement au montage de projets innovants, ainsi que la sensibilisation des décideurs et des professionnels de la construction.

Le projet de plateforme pédagogique objet de cette délibération s'inscrit dans la continuité des actions réalisées depuis 2010 par la CDPEA sur le site de l'Ecoparc de Blanquefort. Il doit se déployer sur les années 2013 et 2014.

En 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux a accompagné la CDPEA au titre des actions spécifiques dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments.

I – La présentation du projet :

Ce projet consiste en la construction et l'animation d'une plateforme pédagogique de démonstration sur le site de l'Ecoparc de Blanquefort, au sein du nouveau centre de services installé en décembre 2012 par Bordeaux Technowest.

Ce projet répond à un triple objectif :

- o doter l'agglomération bordelaise d'une plateforme pédagogique pour les professionnels de la construction sur la performance énergétique des bâtiments, afin de déployer une offre de formation en leur permettant d'obtenir les marques de qualité RGE (reconnu Grenelle de l'Environnement) leur donnant accès à partir du 1^{er} Juillet 2014 aux conditions d'éco-conditionnalités sur les travaux de rénovation thermique de l'habitat (ecoPTZ, crédit d'impôt développement durable, etc...).

L'évolution permanente de la législation, des aides et des techniques liés à la performance énergétique des bâtiments, obligent les artisans à se former régulièrement et à s'entraîner en conditions réelles sur la problématique de l'étanchéité à l'air.

- développer un espace d'exposition de type ShowRoom de produits d'isolations, de ventilation et d'étanchéité à l'air afin de proposer des conférences techniques sur les produits innovants,
- disposer d'un local, de type STUDIO VIDEO, équipé en matériel de captation audiovisuelle, afin de produire des supports pédagogiques vidéo pour la mise en œuvre des produits de construction.

II - L'intérêt du projet relatif à la construction et au déploiement d'une plateforme pédagogique de démonstration pour la Communauté urbaine de Bordeaux :

La CDPEA est une association active dans le domaine de la construction durable (130 entreprises adhérentes). Elle favorise la diffusion des nouvelles pratiques relatives à l'éco-construction par l'organisation de conférences, l'animation de réunions thématiques et la réalisation de visites techniques.

La CDPEA a intégré la dynamique Ecoparc en 2010 en s'implantant dans les locaux de la pépinière d'entreprises de Bordeaux-Technowest. Les synergies sont déjà à l'œuvre entre les deux structures puisque la CDPEA participe aux comités de sélection des projets de la Technopole Bordeaux Technowest et apporte son expertise aux créateurs d'entreprises qui sont dans le domaine de la performance énergétique du bâtiment. Les liens que la CDPEA a noués en 2010, à la fois avec les centres de formation proches (CESI, CFA) mais aussi avec le milieu universitaire démontrent que la filière s'organise.

L'intérêt essentiel réside donc dans la dimension de la structuration d'une expertise construction durable sur le site de l'Ecoparc qui doit se matérialiser par la mise en place d'une plateforme à l'échelle un permettant d'expérimenter toutes les nouvelles solutions techniques liées à la performance énergétique des bâtiments.

IV – Le plan de financement :

Dans le cadre de la réalisation de cette action de plateforme pédagogique de démonstration sur le site de l'Ecoparc, une subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 40 000 € est sollicitée par la CDPEA pour une assiette subventionnable de 290 000 €.

La subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux vise à accompagner l'animation et le fonctionnement de cette plateforme pédagogique de démonstration.

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
----------	-----------	----------	-----------

<u>Immobilisations</u> :		Autofinancement	80 000
Construction de modules	40 000	Avance remboursable (CCI)	60 000
<u>Charges</u> :			
Prestations externes	60 000		
Salaires et charges associées	190 000	<u>Subventions</u> :	
		Conseil Régional d'Aquitaine	110 000
		Cub	40 000
TOTAL	290 000	TOTAL	290 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2011/0156 du conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 25 mars 2011 relative au Schéma Métropolitain de Développement Economique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association CDPEA s'inscrit dans l'axe 10 du schéma métropolitain de développement économique intitulé « Croissance Verte » et plus particulièrement dans les actions 10.4 « Accompagner l'évolution de la filière BTP » et 10.5 « Renforcer la visibilité du secteur de l'éco construction »,

DECIDE

Article 1 : Est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement 40 000,00 € HT au titre de l'animation et du fonctionnement d'une plateforme pédagogique de démonstration sur le site de l'Ecoparc au titre de l'année 2013, glissant sur l'exercice 2014,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2014 de l'exercice en cours chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00, opération 05P098O003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014

M. JEAN-JACQUES BENOIT